

Projet Réseau de mares

Ville de Meylan 2025/2028

Contexte

Situé dans l'agglomération grenobloise aux portes de la vallée du Grésivaudan, la ville de Meylan est un territoire diversifié entre falaises de Chartreuse et berges de l'Isère.

La commune a réalisé un atlas de la biodiversité communale (ABC) de 2019 à 2021 et une étude de ses trames vertes et bleues en 2022.

Ces différents diagnostics ont montré l'importance de la trame bleue sur le territoire traversé par l'Isère et par de nombreux torrents et chantournes. Ils montrent également que cette trame bleue mérite d'être confortée par la création de mares en faveur des amphibiens et des odonates notamment. Ces mares ont un intérêt tout particulier au regard :

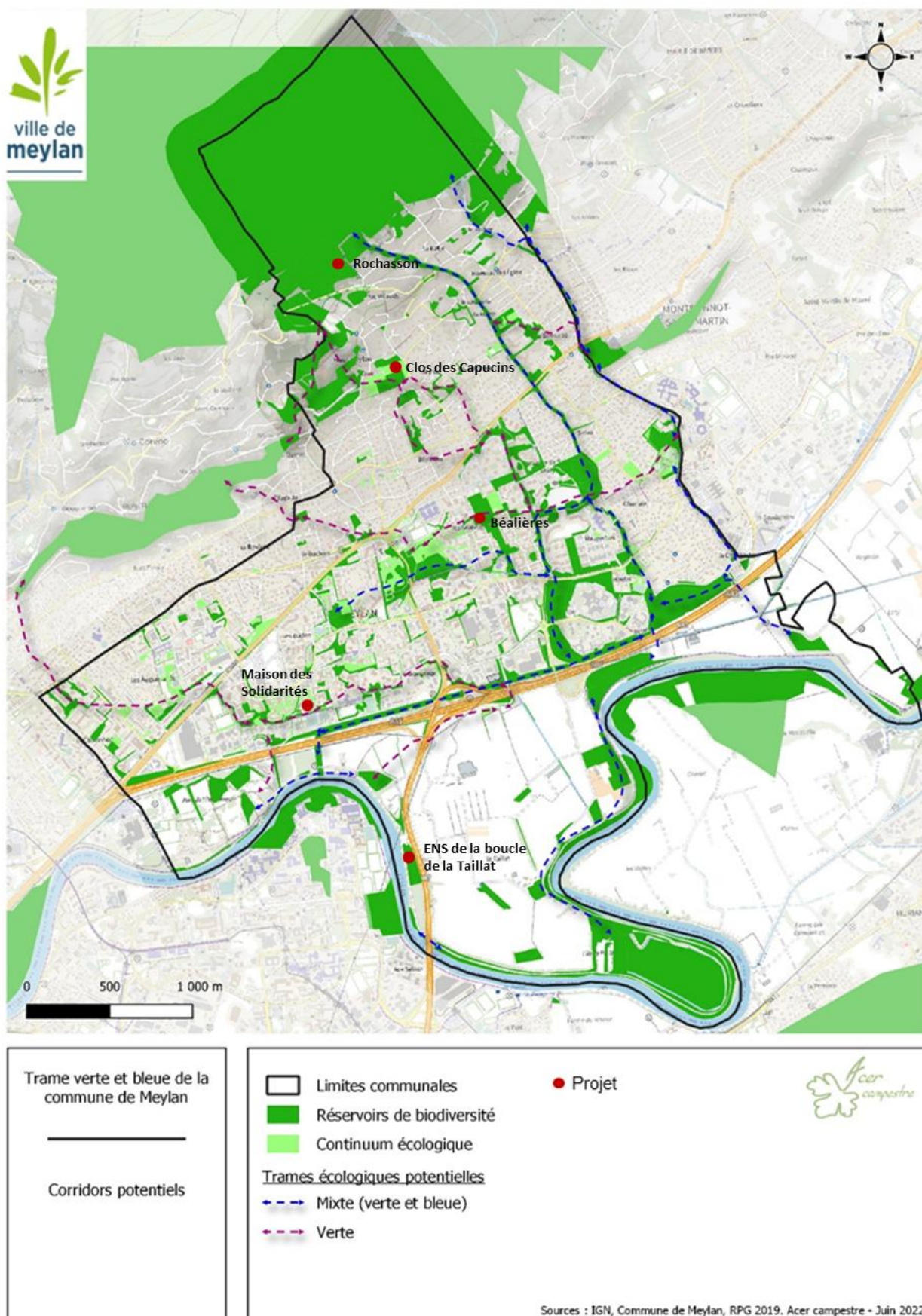
- Des espèces patrimoniales identifiées par l'ABC comme le triton crêté et l'alyte accoucheur ;
- Des espèces faisant l'objet d'un Plan d'Action National (PNA) comme les Odonates ;
- Des zones à enjeux écologiques comme la plaine agricole de la Taillat.

La commune a donc mis en place des actions en faveur de sa trame bleue et des espèces patrimoniales : création d'une mare dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la boucle de la Taillat (dont elle est gestionnaire) en 2021 et mise en place d'un suivi de l'alyte accoucheur en 2024.

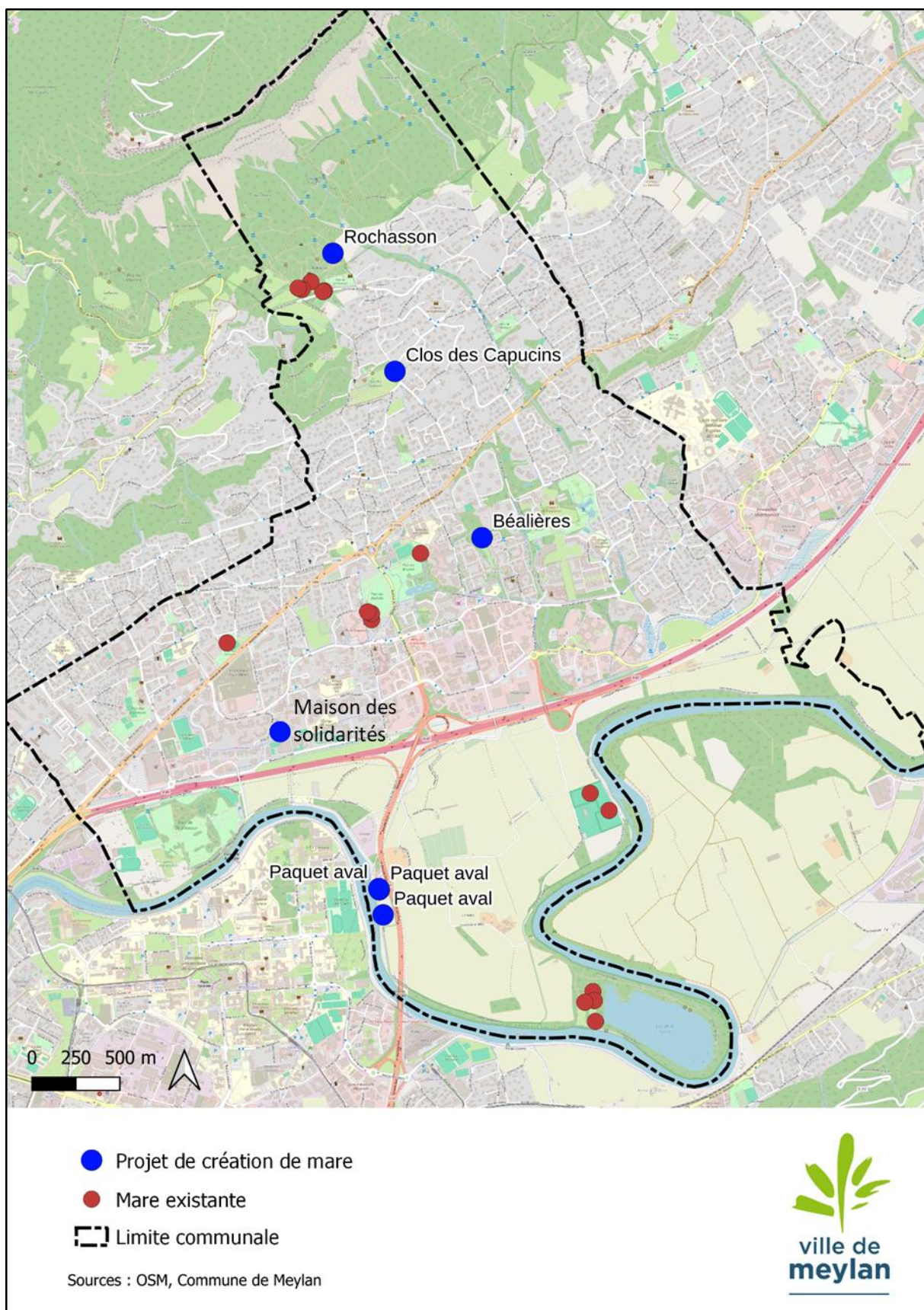
Dans le cadre de sa stratégie Biodiversité et Nature en ville adoptée en 2024, la ville de Meylan souhaite poursuivre ses actions avec la création de plusieurs mares localisées à des endroits stratégiques et ayant plusieurs objectifs :

- Une mare au Clos des Capucins en faveur de l'alyte accoucheur permettant de diversifier ses lieux de ponte ;
- Deux mares à l'ENS de la boucle de la Taillat s'intégrant dans les objectifs écologiques de ce site ;
- Une mare pédagogique aux Béalières, futur support d'animation aux écoles et au jardin partagé à proximité ;
- Une mare au domaine de Rochasson en faveur des crapauds permettant de diversifier les lieux de ponte et de limiter le phénomène d'écrasement routier.
- Une mare dans les espaces extérieurs de la future Maison des solidarités, à vocation pédagogique, écologique et d'îlot de fraîcheur.

Dans ce cadre, la commune sollicite des subventions auprès de différents organismes afin de mener à bien le développement de sa trame bleue sur 2025-2028.



Localisation des mares par rapport au trames verte et bleue de la ville



Localisation des mares existantes et projets de création de mares

Détails du projet

Mare au Clos des Capucins

Contexte et intérêt : L'ABC et l'inventaire spécifique de 2024 ont montré que l'alyte accoucheur était historiquement présent au Clos des Capucins, parc de la commune. Les murs en pierres, le boisement et les anciens bassins des chartreux constituent des zones de refuge et de reproduction propice à l'espèce. L'objectif de cette mare est de diversifier les lieux de ponte de cette espèce et d'autres d'amphibiens déjà présents sur site (salamandre, crapaud commun ...).

Principe : La mare fera environ 35m². Elle sera constituée à 50% d'une zone minérale peu profonde favorable à l'alyte accoucheur, et à 50% d'une zone plus végétalisée plus profonde favorable aux autres amphibiens. Des aménagements favorables à la faune seront placés à proximité (tas de bois, hibernaculum ...).



Exemples d'une mare à alyte accoucheur à gauche et d'une mare classique à droite

La zone choisie se situe dans un espace clôturé permettant de garder un périmètre de quiétude sécurisé autour de la mare. Ce positionnement est idéal car il permet une proximité avec le boisement (zone d'hibernation des amphibiens) et un ensoleillement optimal de la mare. La topographie naturelle du terrain permettra de récolter les eaux pluviales environnantes.



Plan de localisation de la mare



Détail de l'aménagement

Partenaires: la ville de Meylan est accompagnée par la Ligue de Protection des oiseaux (LPO) pour la création de cette mare. La LPO interviendra dans la conception et la réalisation avec l'aide des services techniques de la ville.



Calendrier

- Printemps 2025 : sollicitation de la LPO pour avis de faisabilité
- Automne 2025 : création de la mare
- Printemps 2026 : végétalisation de la mare avec des plantes labellisées Végétal Local

Mare au domaine de Rochasson

Contexte et intérêt: Au printemps 2025, un phénomène d'écrasement de crapauds communs a été nouvellement observé. La commune, avec l'aide de la LPO et des habitants, avait procédé à une nocturne pour le sauvetage des amphibiens et l'analyse des causes. Sur conseil de la LPO, l'étude de création d'une nouvelle mare a été lancée afin de proposer un nouveau site de ponte aux crapauds, leur permettant

d'éviter les axes routiers. En parallèle, des courriers d'incitation à la création de mare a été envoyé aux habitants du secteur.



Localisation du projet de mare au domaine de Rochasson

Principe : la mare se situera dans une clairière du domaine de Rochasson, propriété de la commune où se trouve son Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement (CINE). La mare fera au moins 40m² et sera dimensionnée pour être attractive pour les crapauds, tout en répondant aux exigences d'autres amphibiens (salamandres notamment).



Plan de localisation de la mare

Partenaires : la ville de Meylan est accompagnée par la Ligue de Protection des oiseaux (LPO) pour la création de cette mare. La LPO interviendra dans la conception. La réalisation se fera par le service Transition écologique, les espaces verts et le CINE. La végétalisation fera l'objet d'un chantier participatif animé par le CINE.



Calendrier

- Été 2025 : sollicitation de la LPO pour avis de faisabilité
- Automne 2025 : création de la mare sous la forme de chantier participatif ou chantier école
- Printemps 2026 : végétalisation de la mare avec des plantes labellisées Végétal Local. Chantier participatif avec les enfants.

Mare pédagogique des Béalières

Contexte et intérêt : le quartier des Béalières tient son nom des « béals », de petits canaux d'irrigations étroits construits historiquement pour la culture du chanvre et qui traversent toujours le quartier. La présence de l'eau est donc affirmée dans ce quartier mais elle prend la forme d'eau vive, et non pas d'eau stagnante plus propice à la reproduction des amphibiens et odonates.

Les jardiniers du jardin partagé des Béalières, ont émis le souhait d'avoir une mare pédagogique lors du budget participatif 2025 mais le projet n'a pas été lauréat. Ce projet a été soutenu par le CINE qui manque d'une mare pour ses animations nature dans le secteur. L'objectif est donc de pouvoir donner vie à ce projet afin de répondre aux besoins du quartier : accueillir la biodiversité et sensibiliser les scolaires.

Principe : la mare se situera dans la coulée verte des Béalières, à la lisière avec le boisement existant. Elle sera à proximité du jardin partagé et des groupes scolaires des Béalières et de Maupertuis.

De surface 20m², elle sera aménagée d'une clôture empêchant l'accès aux chiens et aux enfants non accompagnés. Cette clôture sera perméable à la petite faune et sera munie d'un portail pour l'accès à la mare.

Les berges seront enrochées afin d'accueillir les groupes d'enfants en toute sécurité et sans détériorer la mare. Un panneau pédagogique sera installé afin d'expliquer le fonctionnement de la mare.



Exemple de mare pédagogique et plan de localisation de la mare



Exemple de panneau pédagogique sur la commune

Partenaires: la ville de Meylan est accompagnée par la Ligue de Protection des oiseaux (LPO) pour la création de cette mare. La LPO interviendra dans la conception. La réalisation se fera par le service Transition écologique, les espaces verts et le CINE. Elle pourra faire l'objet d'un chantier participatif ou d'un chantier-école animé par le CINE.

Calendrier

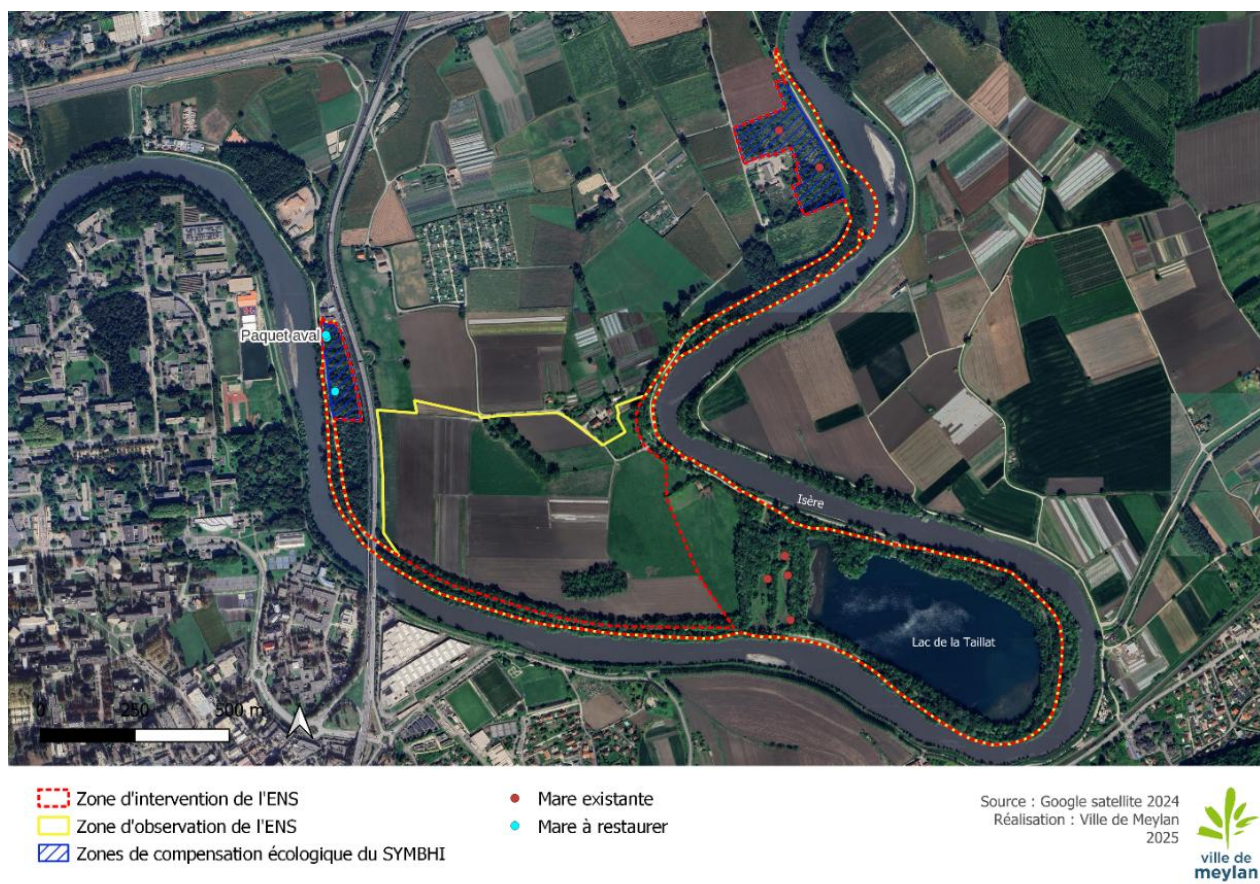
- Printemps 2025 : sollicitation de la LPO pour avis de faisabilité
- Automne 2027 : création de la mare sous la forme de chantier participatif ou chantier école
- Printemps 2028 : végétalisation de la mare avec des plantes labellisées Végétal Local

Restauration de mares à l'Espace Naturel Sensible de la boucle de la Taillat

Contexte et intérêt : l'ENS de la boucle de la Taillat est un espace naturel labellisé depuis 2004 et géré par la commune de Meylan. Situé en bordure de l'Isère, il est centré autour d'un lac de 17ha entouré de forêts alluviales. Le site comporte déjà 6 mares aux profils hydriques différents variant notamment avec la pluviométrie et la nappe phréatique : eau permanente, eau temporaire, mare sèche.

En 2020, deux zones de compensation écologique appartenant au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) ont été annexées au périmètre de l'ENS. Ces zones comportent des mares creusées mais non imperméabilisées. Les inventaires Odonates réalisés en 2024 ont montrés que certaines mares n'étaient jamais en eau et ne permettaient donc pas de remplir leur rôle écologique d'accueil de la faune aquatique. Elles sont aujourd'hui colonisées par le buddleia de David (*Buddleja davidii*), une espèce exotique envahissante.

La commune souhaite donc restaurer deux mares en état dégradé se trouvant dans la zone « Paquet aval ».



Localisation des mares au sein de l'ENS de la boucle de la Taillat

Principe : l'opération consistera à débroussailler, à excaver une partie des limons sableux, à imperméabiliser puis à végétaliser avec du matériel Végétal Local.

Pour la première mare, deux surfaces de 30-40m² seront imperméabilisées. Pour la deuxième mare, une surface de 40m² sera imperméabilisée. Une profondeur de 1m avec différents paliers sera visée afin de garantir un maintien en eau permanente.



Photos de l'existant avant et après arrachage du buddleia de David



Détail de l'aménagement

Partenaires : la ville de Meylan est accompagnée par le SYMBHI (propriétaire du site) et par l'entreprise Arbre Haie et Forêt, partenaire historique du SYMBHI pour la réalisation des travaux de génie écologique. L'entreprise interviendra dans la conception et la réalisation des mares.

Calendrier

- Hiver 2025 / printemps 2026 : travail sur le dimensionnement de l'opération avec le SYMBHI et Arbre Haie Forêt et recherche de subventions
- Automne 2026 ou 2027 : travaux de restauration des mares par Arbre haie Forêt
- Printemps 2027 ou 2028 : végétalisation de la mare avec des plantes labellisées Végétal Local

Mare de la Maison des solidarités

Contexte et intérêt : le quartier des Buclos ne présente aujourd'hui aucune mare. L'objectif est de : (1) renforcer la trame bleue constituée principalement de fossés dans le secteur ; (2) accueillir des espèces inféodées aux milieux aquatiques comme les odonates et Amphibiens ; (3) constituer un point d'eau permanent favorable à l'abreuvement de la faune notamment en période de sécheresse.



Emprise du projet - Ortho Haute Résolution 2024

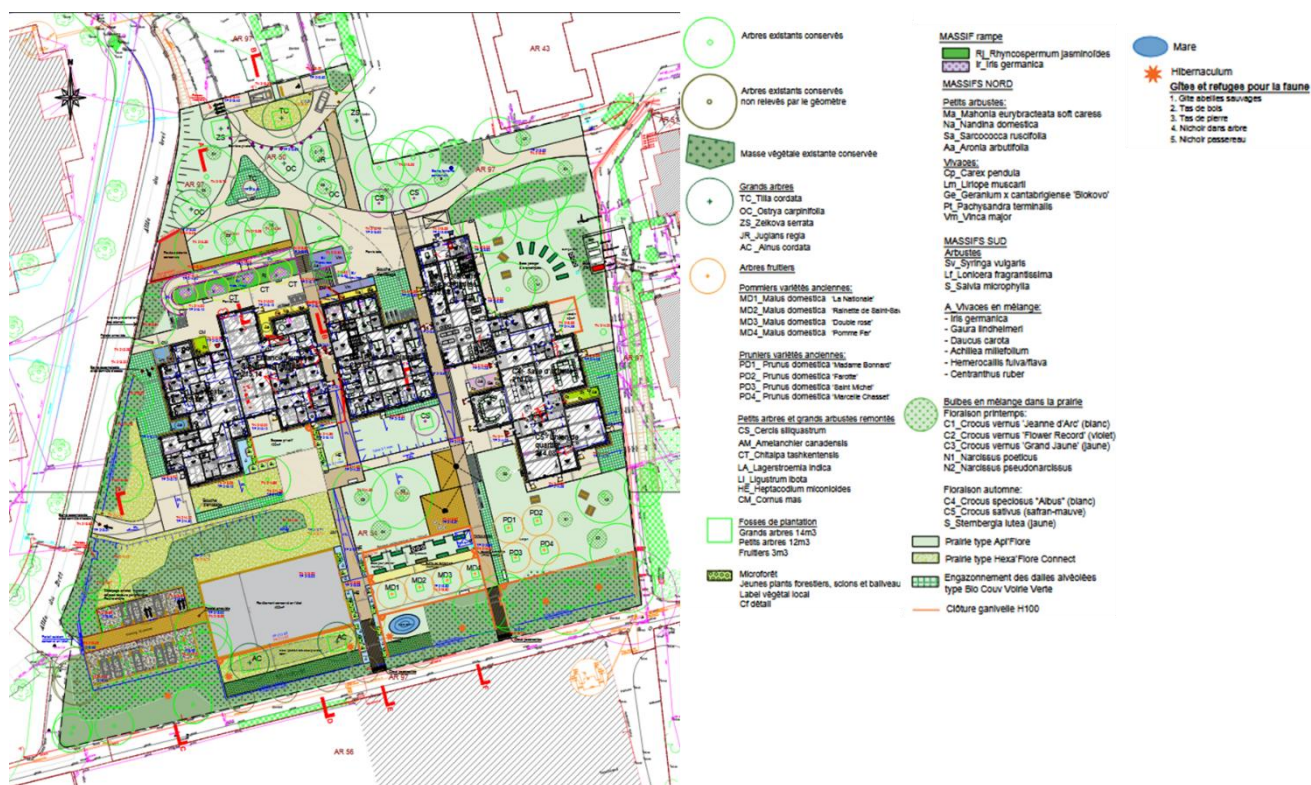
Principe : La mare est d'environ 20m². Elle sera étagée avec une profondeur maximale de 1 mètre et végétalisée avec du matériel Végétal Local. La mare est située dans une zone de quiétude clôturée, en lisière de la trame boisée Sud.

Des abris pour la faune terrestre seront installés à proximité :

- Hibernaculum : Amas de bois réalisés dans un trou profond constitué de terre cuite, branches et feuilles issues des élagages et abattages sur site.
- Amas de pierres sans appareillage d'environ 1m³ plutôt dans la prairie au soleil.
- Bûches non écorcées et percées de différents diamètres (issu d'abattage du site) pour les abeilles solitaires.



Exemples d'aménagements



Plan des Espaces verts du projet intégrant une mare sur la lisière Sud



Partenaires : la Ligue de Protection des oiseaux (LPO) est le partenaire pressenti pour la conception et la création de cette mare. L'association accompagne déjà la commune sur d'autres mares.

Suivi et évaluation du projet

Des suivis des amphibiens et des odonates seront menés annuellement selon les financements obtenus. Il est prévu notamment :

- Un suivi annuel des amphibiens et odonates sur 3 ans suivant la création de la mare ;
- Un suivi spécifique de l'alyte accoucheur au Clos des Capucins à raison de 3 passages à partir de 2027.

Calendrier et budget prévisionnels

Voir annexes

Plus d'information sur la ville et le projet

Site de la ville : <https://www.meylan.fr>

Contact : Laura NGUYEN, chargée de Biodiversité – Service Transition écologique – transition.ecologique@meylan.fr – 04 76 41 69 41